

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 janvier 2025 - Délibération n° 2025/01/04

OBJET : Motion de soutien à la ligne ferroviaire Guéret-Felletin

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 14 janvier, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry - LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – PICOURET Michel - GAUDY Sylvain – PICOURET Michel - GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – POITOU Delphine

Etaient excusés : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – FILEYSSANT Jean-Hubert - CLOCHON Bruno – MEYER Christian – BUSSIERE Jean-Claude – DEPATUREAUX Gilles – DEFEMME Catherine – DUGAY Jean-Pierre – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert - TROUSSET Patrick

Pouvoirs :

1. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à Thierry COTICHE
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Josette FAURE
3. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à Thierry GAILLARD
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES

Suppléances : VERGNAUD Didier – GODET Serge – PICOURET Michel -

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	42	48			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
48	0	0	0	0	0

Considérant la récente information donnée par SNCF Réseau qui confirme que plus aucun train express régional ne circulera sur la ligne Guéret - Felletin (*via* les gares de Lavaveix-les-Mines, de Felletin et de Guéret) d'ici la fin de l'année 2025,

Considérant que la raison invoquée est uniquement financière, car la ligne est vétuste et le montant de sa rénovation se porterait à plusieurs millions d'euros - le coût total n'a pas été communiqué par SNCF Réseau mais la seule opération de mise aux normes de deux tunnels est estimée à sept millions d'euros ! – argument avancé indépendamment de toute considération économique, sociale et environnementale pouvant plaider en faveur du maintien de cette même ligne sur le territoire,

Considérant la grande obsolescence du matériel ferroviaire dont certains éléments, rails notamment, a parfois plus de 120 ans, avec la problématique de sécurité des biens et des personnes qui en découle inévitablement,

Considérant la substitution annoncée de bus en lieu et place des trains si ces derniers venaient à être supprimés, alors que le prix des voyages et les horaires parfois mal adaptés des trains, ainsi que la faiblesse du nombre d'allers et retours journaliers, pourraient être reconsidérés par les parties prenantes plutôt que de raisonner en termes de suppression pure et simple du service ferroviaire, avec le risque de gares déclassées et de voies laissées à l'abandon complet sur les nombreuses communes traversées,

Considérant les importants travaux qui ont déjà été menés sur cette ligne, notamment avec des financements très conséquents du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (exemple du chantier de 3,5 millions d'euros sur le tronçon Busseau-Felletin, financé à 75 % par la Région en 2022), travaux récents qu'une fermeture ferait indubitablement équivaloir à un gaspillage d'argent public pour une si courte période d'utilisation des voies,

Considérant les déclarations de Monsieur Durovray, précédent ministre des Transports qui avait témoigné de sa volonté de trouver une solution pour éviter la fermeture de la ligne et considérant par ailleurs l'absence de communication en ce sens de monsieur Tabarot, actuel Ministre délégué chargé des Transports,

Considérant le coût humain et salarial important d'une telle suppression de ligne si elle devenait effective (un représentant syndical SNCF évoque « *entre sept et dix postes d'aiguilleurs et d'agents qui entretiennent et réparent les lignes* »),

Considérant enfin que cette ligne ferroviaire relève d'une absolue priorité pour les transports et la mobilité des Creusoises et des Creusois, mais aussi pour l'activité économique, pour les séjours touristiques et plus simplement, en termes d'usages et d'image, pour l'attractivité du territoire départemental qui perd des emplois et des habitants depuis plusieurs années,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, les élus de la Communauté de Communes Creuse Sud-ouest, réunis ce jour en Conseil communautaire :

- **Demandent** que soit garanti le maintien du service ferroviaire de la ligne Guéret – Felletin, ligne structurante et prisée de nombreux usagers, avec une reconsidération de la participation financière des différentes parties prenantes susceptible de la moderniser et de la mettre en conformité avec les normes européennes en vigueur,
- **Demandent** que se reconstitue sur cette ligne un important service de transport ferroviaire fret, qui permettrait de diminuer conséquemment le nombre de camions sur les routes départementales, avec un impact écologique tout à fait notable,
- **Demandent** enfin que soient réunies sans délai les instances concernées (Etat, Région, SNCF, SNCF réseau, collectivités territoriales, représentants syndicaux SNCF et représentants des usagers) afin d'évoquer des solutions de maintien du service, autour de dessertes cadencées des trains, d'adaptation aux publics utilisateurs (et notamment aux publics plus spécifiques que sont les étudiants, les personnes en situation de handicap, etc.).

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 023-200067189-20250121-20250104-DE



La présente motion fera l'objet d'une transmission à monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre délégué chargé des Transports, à Monsieur le vice-président régional en charge des Transports, à Monsieur le Président-directeur général de la SNCF et Monsieur le Président-directeur général de SNCF Réseau, ainsi qu'aux instances médiatiques locales.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

